



# Compte Rendu

**Réunion du Comité Syndical  
du 22-10-2012 - 17h30**

L'An Deux Mil Douze, le 22 Octobre, à 17h30, le Comité Sydical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Chinon, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE J.P.

**Date de convocation du Comité :** 09.10.2012  
**Etaient présents :** (cf liste jointe)  
**Membres en exercice :** 77 –  
**Membres présents :** 43 + 4 procurations  
**Secrétaire de séance :** Mme SENNEGON Nathalie

En tout début de séance, le quorum n'étant pas atteint, M. DUVERGNE présente aux élus deux points inscrits dans les questions et informations diverses, à savoir :

### Résultat du marché « changement de la presse à balles au Centre de Tri »

Attributaire                      *Sté COMDEC - SOMBERNON (21)*

Montant du marché : 152 660 € HT  
 Ce montant inclus la fourniture, l'installation et la mise en service d'une presse à balles  
 + option 1 la reprise de la presse existante pour reconditionnement et revente d'occasion  
 + option 2 Travaux de retrait et de montage le week-end  
 + avenant n° 1 (suppression travail dimanche + réalisation échelle à crinoline + retrait fourniture des premières bobines)

### Résultat du marché « Approvisionnement pour l'année 2013 de sacs poubelles gris pour déchets non recyclables et de sacs poubelles translucides »

#### lot 1 : Sacs poubelles gris

##### **P.M. Coûts 2012**

Sacs Gris de 30 litres : **29,74** HT le Mille  
 Sacs Gris de 100 litres : **75,36** HT le Mille  
 Sacs ou housse de 1000 litres : Minimum : **550,00** HT le Mille

Nom de la Sté attributaire    Sté SOPAVE - VIVIEZ (12)

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	2 000 000	29,62	59 240,00	2 200 000	29,62	65 164,00
Sacs gris de 100 litres 50 microns	1 150 000	71,67	82 420,50	1 500 000	71,67	107 505,00
	<b>TOTAL HT</b>		<b>141 660,50</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>172 669,00</b>

**lot 2 : Sacs poubelles translucides jaunes avec lien coulissant et bleus avec lien traditionnel**

PM Coûts 2012

Sacs Translucides Jaunes de 50 litres : **38,2 HT le Mille**Sacs Translucides Jaunes de 110 litres : **61,78 HT le Mille**Sacs Translucides Bleus de 30 litres : **Minimum : 23,40 HT le Mille**

Nom de la Sté attributaire Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)

	Montant Global correspondant aux quantités <b>minimums</b>			Montant Global correspondant aux quantités <b>maximums</b>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en euros)	Total H.T. En euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs Jaunes Translucides de 50 litres - 21 microns	1500000	37,96	56 940,00	1800000	37,96	68 328,00
Sacs Jaunes Translucides de 110 litres - 30 microns	40000	57,38	2 295,20	80000	57,38	4 590,40
Sacs Bleus Translucides de 30 L - 25 microns <b>avec lien traditionnel</b>	120000	23,36	2 803,20	360000	23,36	8 409,60
	<b>TOTAL HT</b>			<b>TOTAL HT</b>		
			<b>62 038,40</b>			<b>81 328,00</b>

Au global, (sacs gris + sacs translucides) : baisse de 2,4 % entre 2012 et 2013

A l'issue de ces deux points, le quorum est atteint et le Comité Syndical peut délibérer valablement.

### Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 03.09.2012

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 03.09.2012 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

⇒ **Il est approuvé à l'unanimité.**

### Délibération N° 2012-21 : AVENANTS AVEC LES PRESTATAIRES

M. DUVERGNE propose au Comité Syndical de passer les avenants suivants avec les prestataires :

N° Avenant	N° de marché	Objet du marché	Attributaire	Objet de l'avenant
1	Marché d'Appel d'Offres n° 2011.10 lot N°1	Valorisation des REFION	Sté MINDEST - THONEX (Suisse)	Le présent avenant a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> <li>De transférer le marché « Valorisation des REFION » à la Sté MINDEST WMS - THONEX</li> <li>D'actualiser la formule de révision des prix inscrite à l'article 2.6 du C.C.A.P., à savoir :  <math>Cr=0,15+0,85x[0,40x(NAT/NATo)+0,20x(G/Go)+0,20(U/Uo)+0,16(EBI/EBIo)+0,04(TCH/TCHo)]</math>            De la façon suivante :  <math>Cr=0,15+0,85x[0,40x(NAT/NATo)+0,20x(G/Go)+0,20(F291016/F291016o)+0,16(EBI000/EBI000o)+0,04(TCH/TCHo)]</math> </li> </ul>

N° Avenant	N° de marché	Objet du marché	Attributaire	Objet de l'avenant
1	Marché d'Appel d'Offres n° 2011.10 lot N°2	Elimination des REFIOM	Sté SEDA - PARIS LA DEFENSE (92)	Le présent avenant a pour objet d'actualiser la formule de révision des prix inscrite à l'article 2.6 du C.C.A.P., à savoir : $Cr=0,15+0,85 \times [0,40 \times (NAT/NAT_0) + 0,20 \times (G/Go) + 0,20 \times (U/U_0) + 0,16 \times (EBI/EBI_0) + 0,04 \times (TCH/TCH_0)]$ De la façon suivante : $Cr=0,15+0,85 \times [0,40 \times (NAT/NAT_0) + 0,20 \times (G/Go) + 0,20 \times (F291016/F291016_0) + 0,16 \times (EBI000/EBI000_0) + 0,04 \times (TCH/TCH_0)]$
1	Marché d'Appel d'Offres n° 2011.11	Prise en charge totale des déchets ménagers et assimilés en cas d'indisponibilité de l'U.V.E.	Sté SITA Centre Ouest - MONTLOUIS SUR LOIRE (37)	Le présent avenant a pour objet d'actualiser la formule de révision des prix inscrite à l'article 2.6 du C.C.A.P., à savoir : $Cr=0,15+0,85 \times [0,40 \times (NAT/NAT_0) + 0,20 \times (G/Go) + 0,20 \times (U/U_0) + 0,16 \times (EBI/EBI_0) + 0,04 \times (TCH/TCH_0)]$ De la façon suivante : $Cr=0,15+0,85 \times [0,40 \times (NAT/NAT_0) + 0,20 \times (G/Go) + 0,20 \times (F291016/F291016_0) + 0,16 \times (EBI000/EBI000_0) + 0,04 \times (TCH/TCH_0)]$

A noter que les actualisations des formules de révision des prix proviennent du fait que l'indice U : (indice 34-10-01 du prix de vente industriel des véhicules utilitaires) et l'indice EBI (indice énergie et biens de consommations) ne sont plus publiés.

Ils sont donc remplacés par l'indice F291016 (nouvel indice du prix de vente industriel des véhicules utilitaires) et l'indice EBI000 (indice énergie et biens intermédiaires).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve et autorise

- Les avenants susvisés
- Le Président à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à leur exécution

### Délibération N° 2012-22 : Opération Téléthon 2012

(Cf. diaporama ci-joint présenté lors de la séance)

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2012 mais sur de nouvelles bases.

En corrélation avec l'opération STOP PUB menée en 2011, l'opération serait axée sur un partenariat avec ECOFOLIO / VEOLIA et OURRY et porterait sur la collecte des papiers.

L'opération se déroulerait du samedi 24 Novembre 2012 au samedi 8 Décembre 2012.

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le reconduire sur les bases suivantes :

- Le soutien financier sera attribué en fonction de paliers prenant en compte le tonnage « papiers » collecté.

Tonnage « papiers » collecté	Montant du don au Téléthon
≤ 5 tonnes	2 000 €
> 5 tonnes et ≤ 10 tonnes	2 500 €
> 10 tonnes et ≤ 15 tonnes	3 000 €
> 15 tonnes	3 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées.

**Délibération N° 2012-23 : Centre de Tri – Convention avec la Sté SITA Centre Ouest**

Le SMICTOM du Chinonais a confié l'exploitation de son centre de tri des déchets à recycler à la société SITA Centre Ouest, dans le cadre du lot 3 du marché 2011-04 en date du 26 septembre 2011. Ce marché a démarré de façon effective le 1er janvier 2012.

L'article 8.13 du CCAP de ce marché stipule :

« Dans les limites des dispositions de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du centre de tri et sous réserve des dispositions du plan départemental, l'exploitant a la possibilité d'utiliser le centre de tri du SMICTOM du Chinonais pour trier des collectes sélectives d'autres de ses clients.

L'exploitant devra néanmoins demander préalablement l'accord du SMICTOM du Chinonais, d'une part, en identifiant le client concerné, la nature du flux et le tonnage prévisionnel, et l'accord de la DREAL d'autre part.

Les modalités d'utilisation des installations du SMICTOM du Chinonais et d'élimination des refus de tri seront fixées par une convention spécifique entre le SMICTOM du Chinonais et l'exploitant, hors du présent marché. »

La société SITA Centre Ouest a manifesté le souhait de recourir aux installations du SMICTOM du Chinonais dont elle a la charge, pour la mise en balle de matériaux provenant de clients privés.

Il convient donc d'établir une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise en balles de ces matériaux, de préciser la nature, la provenance et les quantités concernées, et de définir les conditions financières d'utilisation des équipements du SMICTOM du Chinonais.

**Nature, quantités et opération réalisée des apports de SITA Centre Ouest**

Les apports sont constitués de cartons bruns d'origine industrielle. Les quantités mensuelles apportées sont de l'ordre de 2 à 5 tonnes.

Les matériaux apportés feront l'objet d'une mise en balle, sans tri préalable.

**Prix**

En contre-partie de l'utilisation des installations du SMICTOM du Chinonais, les apports de la société SITA Centre Ouest lui seront facturés au prix de 22 € HT / tonne entrante.

Le traitement des éventuels indésirables sera facturé en sus au tarif d'incinération délibéré par le SMICTOM du Chinonais chaque année. Pour 2012, le tarif a été fixé à 112,32 € HT / tonne (coût d'incinération).

Le prix de la mise en balle sera révisé semestriellement par application d'une formule de révision des prix.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la proposition susvisée et autorise le Président à signer une convention avec la Sté SITA Centre Ouest.**

## Délibération N° 2012-24 : Contrat d'assurance des risques statutaires

### **Le Président rappelle**

Que le SMICTOM a, par délibération du 09.02.2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

### **Le Président expose**

Que le Centre de Gestion a communiqué au SMICTOM les résultats concernant son contrat groupe.

### **Le Comité, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

### **A l'unanimité, décide :**

**Article 1** : d'accepter la proposition suivante :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFCAP

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois).

#### **Conditions :**

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : **5,95 %**

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : **1,35 %**

Assiette de cotisation :

Traitement indiciaire brut

Les charges patronales

**Article 2** : d'autoriser le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3** : d'accorder une délégation au Président pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

## Délibération N° 2012-25 : Litige avec services des douanes : TGAP REFION

Les REFION de l'U.V.E. sont valorisés depuis 2004 en mines de sel allemandes. Cette technique fait l'objet d'un accord annuel des autorités Françaises et Allemandes et l'opération est classée par cet accord en catégorie R5 « Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques ».

Cette notion est contestée par le service des douanes qui est venu en début d'année à l'usine. Un procès verbal a été établi par les représentants de leur service en date du 13.06.2012. Ils considèrent que le transfert des REFION pour le comblement d'anciennes mines de sel en Allemagne ne répond pas à la définition juridique de la valorisation matière,

mais s'apparente à une élimination des déchets par stockage permanent et à ce titre doit être assujéti à la TGAP. Un rappel de la TGAP est donc demandé au SMICTOM pour les années 2009, 2010 et 2011 pour un montant total de 40 243 €.

M. DUVERGNE précise qu'il a contesté cette interprétation des services des douanes et que le SMICTOM a mandaté un avocat, Me CHENEAU pour défendre les intérêts du Syndicat.

La démarche à suivre par rapport à ce litige est la suivante : dès réception de l'avis de mise en recouvrement comportant la formule exécutoire, le SMICTOM doit formuler une réclamation motivée, adressée au Directeur Régional des Douanes, accompagnée d'une demande de sursis de paiement assortie d'une proposition de consignation pour la somme réclamée auprès du Trésor Public.

Au budget 2012 voté le 17.03.2012, un crédit de 700 000 € a été budgétisé au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation ».

Suite au procès-verbal de constat de l'infraction dressé le 13 juin 2012, et à la réception le 11 octobre 2012 de l'avis de mise en recouvrement pour un montant à payer de 40 243 €, il est proposé au Comité Syndical d'affecter la somme en provision et de demander le sursis de paiement auprès de Monsieur le Directeur Régional des Douanes.

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter 40 243 € en provision au compte 6815 du budget 2012 nécessaire à la consignation pour le litige avec les services des douanes et de demander le sursis de paiement de cette somme auprès de Monsieur le Directeur Régional des Douanes.

## Questions et informations diverses

### Point et projets communication

Cf. diaporama ci-joint « Point et projets communication » commenté lors de la séance et comprenant :

- Une synthèse sur les tournées décalées de Noël et du Jour de l'An
- Une synthèse sur la journée Portes Ouvertes au Centre de tri du 22.09.2012
- Une synthèse sur le compostage individuel

### Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

M. DUVERGNE dresse un bilan de l'évolution du dossier.

Une nouvelle réunion de la commission du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux d'Indre et Loire (PPGDND) s'est tenue le 19 Octobre.

Un projet de plan de plus de 200 pages a été adressé au préalable aux membres de la commission avec possibilité de transmettre des observations. Ce document reprend notamment les différents scénarios présentés au Comité Syndical le 03.09.2012.

Le SMICTOM du CHINONNAIS a fait parvenir ses remarques le 09.10.2012 au Conseil Général.

Dans ce projet de plan, il est recensé les projets d'installation et les délibérations. Or, il n'est pas fait mention du projet de nouvelle U.V.E. du SMICTOM, sur lequel le Syndicat a œuvré depuis 2006.

Il est indiqué également qu'en 2019 l'U.V.E actuelle disparaît. Or, l'arrêté d'exploitation préfectoral de l'Usine de Valorisation Énergétique ne mentionne pas de date de fin d'exploitation. Le contrat actuellement en vigueur entre le SMICTOM et son prestataire court jusqu'en 2019-2020. Rien n'interdit d'envisager un nouveau contrat et donc de poursuivre l'exploitation au-delà de 2020 tant que l'usine peut fonctionner et reste conforme aux normes.

Il s'avère que le scénario multi-filières est 10% plus cher et moins performant du point de vue environnemental que les scénarios 1 et 1bis. Le graphique environnemental présenté à la Commission lors du choix du scénario multi-filières en mars 2012 ne comprenait pas la ligne du scénario multi-filières. Il n'a pas été présenté non plus à la commission qui s'est tenue le 19 octobre → refus de la part de M. THOMAS, Président du Conseil Général, considérant que le scénario multi-filières a déjà été acté lors de la commission du 02.03.2012.

Au final, il s'avère que le vote qui s'est tenu le 02.03.2012 par la Commission du PPGDND s'est déroulé par rapport à un projet multi-filières que personne n'avait reçu au préalable et présenté en séance sans l'aspect environnemental.

Le projet d'installation de méthanisation étudié par Touraine Propre à la Billette prévoit une production de refus de l'ordre de 20 000 à 30 000 tonnes dont une partie serait utilisée par la cimenterie de Villiers-au-Bouin pour ses besoins en énergie : ce n'est ni plus ni moins qu'une étape d'incinération.

L'approbation définitive du PPGDND par l'Assemblée délibérante du Conseil Général est programmée fin 2013.

M. DUVERGNE souligne que 6 communautés de communes et 3 communes adhérentes du SMICTOM, représentant 84% de nos habitants, ont à ce jour délibéré pour soutenir la décision du SMICTOM prise le 03.09.2012.

### **PRINCIPALES PRECISIONS - QUESTIONS – REPONSES soulevées lors de cette présentation**

#### **Intervention de M. C. RABOIN**

M. C. RABOIN précise que lors du congrès d'AMORCE auquel il vient de participer, le process Tri Mécano Biologique (TMB) a été présenté comme une technologie ne pouvant fonctionner que grâce à une collecte spécifique de la partie fermentescible des ordures ménagères ; cette collecte spécifique engendre des coûts supplémentaires.

#### **Intervention de M. GARDELLE - membre du Collectif Chinonais Environnement**

M. GARDELLE, souligne que le TMB n'est pas la meilleure solution puisque les refus sont incinérés en cimenterie.

Il existe des moyens pour réduire encore plus les déchets. : tri plus poussé – mise en place de la redevance incitative.

In fine, ce projet de plan qui préconise le TMB est donc discutable.

En ce qui concerne le débat contradictoire, M GARDELLE regrette qu'il n'ait pas eu lieu et que les élus du SMICTOM ne se déplacent pas aux réunions organisées par le Collectif Chinonais Environnement

M. DUVERGNE répond qu'un débat s'est déroulé le 03.09.2012. Lors de ce Comité Syndical toutes les parties ont pu prendre la parole.

#### **Intervention de Mme C. RIGAUX – Conseillère Générale du Canton de CHINON**

Le PPGDND représente 3 années de réunions et réflexions de la part de la Commission.

De nombreuses discussions ont eu lieu et plusieurs scénarios ont été présentés.

Les travaux avançant ont donné la priorité au scénario 2 bis mais le prix ne convenait pas. C'est pour cette raison qu'un nouveau scénario « multi-filières » a été présenté et choisi par les membres de la commission.

Mme RIGAUX souligne que le Conseil Régional ainsi que les services de l'Etat sont opposés au projet de renouvellement de l'U.V.E de St Benoit la Forêt.

M. DUVERGNE souligne que les propos de Mme RIGAUX montrent bien que le bricolage de dernière minute présenté à la réunion du 02 mars 2012 avait pour unique but de rendre plus présentable sur le plan financier un scénario de type 2.



Mais outre que ce document n'avait pas fait l'objet d'une transmission préalable, il occultait, et on a compris pourquoi lors de la présentation à Chinon le 03 septembre, la nette dégradation de son bilan environnemental devenu inférieur à celui d'un scénario de type 1.

**Intervention de M. A. LAURENT**

M. LAURENT s'interroge sur les démarches que le SMICTOM peut envisager dorénavant.

M. DUVERGNE formule les propositions suivantes :

- Etudier la possibilité de moderniser l'usine actuelle afin qu'elle puisse fonctionner 10 à 20 ans supplémentaires.
- Etudier la possibilité de mettre en œuvre une action en justice par rapport au fait que les membres de la Commission du PPGDND, lors du vote du 02.03.2012, n'étaient pas au préalable en possession d'informations concernant le scénario multi-filières : tout nouveau scénario non envisagé lors des précédentes réunions et présenté à cette réunion du 02.03.2012 et vote sans informations préalables transmises avec la convocation.

**Prochain Comité Syndical**

M. DUVERGNE propose le Mardi 18 décembre 2012 – 17 H 30 : Date à confirmer

Séance levée à 19 H 10

**SMICTOM**  
Le Président  
**J.P. DUVERGNE**  
du Chinonais  
(4714)

## LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 22.10.2012 - 17H30

<b>Communes</b>	<b>Nom du délégué</b>
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	Mme BERKANE Florence
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE	Mme AGEN Sophie
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. PESCHER Patrick
BEAUMONT EN VERON	Absents
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MILLION Nathalie
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme FERREIRA Marie-Noëlle
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	M. BOURC'HIS Philippe
CANDES ST-MARTIN (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
CHAMPIGNY S/VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. GUERIN André
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. de Rivière - Chinon - St Benoit la F.)	M. DUVERGNE Jean Pierre
CHINON (C.C. de Rivière - Chinon - St Benoit la F.)	M. HENNEBEL Franck
CHINON (C.C. de Rivière - Chinon - St Benoit la F.)	M. LAURENT André
CINAIS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. AMIRALUT Gérard
CINQ MARS LA PILE	Absents
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. SALLARD Raynaud
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents Excusés
HUISMES	M. BARRAUD Jean-François
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	M. LEMAIRE Hubert
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
LANGEAIS	M. GERBIER André
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane → procuration donnée à M. BRUNET Michel (Ligré)
LERNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme LEPAPE Josette
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MASSE David
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme BAYARD Martine → procuration donnée à M. DAUDIN René (St Benoit la Forêt)
MAZIERES DE TOURAINE	Absents
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. AZNAR Francis → procuration donnée à M. DUVERGNE Jean Pierre (Chinon)
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	M. LE HERON Christian
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	M. BOUCHET Michel
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CAUDE Alain
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	M. LISSOIR Bruno
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	M. GROLLAUD Alain
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme VISCIERE Marie-Thérèse → procuration donnée à Mme LEPAPE Josette (Lignéres de Touraine)

RIVIERE (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la Forêt)	<b>Absents</b>
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>Absents Excusés</b>
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>Absents</b>
ST BENOIT LA FORET (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la Forêt)	<b>M. DAUDIN René</b>
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Absents</b>
ST EPAÏN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Mme RICARD Bénédicte</b>
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>Mme ALBERT Maryvonne</b>
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>M. RABOIN Claude</b>
SAVIGNY EN VERON	<b>Mme VIGNERON Anne-Marie</b>
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	<b>Mme VERNA Michèle</b>
SEUILLY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>M. RAMBAULT Bernard</b>
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	<b>M. CHALON Ugo</b>
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	<b>M. BLAIS Robert</b>
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>Absents Excusés</b>
THIZAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>M. ARRONDEAU Claude</b>
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	<b>M. TESTON Martial</b>
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	<b>Absents</b>
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>M. DOUCHET Didier</b>
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	<b>Absents</b>
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>M. DOMENGER Stéphane</b>
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>M. LEGRAND Gérard</b>

Assistaient également

Services SMICTOM du CH :

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme L. DE BOULOIS
- \* Mme A. ROBIN

Absents Excusés

**Mme C. CHEMINOT : Trésorière Principale de CHINON**  
**M. Y. BRETESCHE : Président Honoraire**

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 43

Membres votants : 47

Secrétaire de séance : Mme SENNEGON Nathalie



Comité syndical du 22-10-2012

---





# PORTES OUVERTES DU CENTRE DE TRI



## Bilan

- \* 166 visiteurs
- \* Expositions :
  - fonctionnement du SMICTOM
  - compostage par notre prestataire SEDE Environnement
  - recyclage du PET et du PEHD
- \* 2 articles dans La Nouvelle République
- \* annonces sur les radios Ouest FM, Forum et Alouette FM



**JOURNÉE  
PORTES OUVERTES  
DU CENTRE DE TRI  
DES MATÉRIAUX À RECYCLER**



**Samedi 22 septembre 2012**  
Visites guidées  
et exposition sur le compostage  
de 10h à 12h & de 14h à 16h45  
ZI Nord - Rue Le Corbusier - 37500 CHINON





29/09/2012

Merci beaucoup pour tout ce travail très utile,  
ainsi que pour la visite bien menée -  
Merci encore!  
famille Blanchard de NOUATRE

Merci à toute l'équipe du Smictom,  
visite très intéressante.

Merci  
famille Buon  
Merci j'ai beaucoup aimé c'était  
très intéressant Lolita verras dans  
1/2

Très bien expliqué le fonctionnement pour le recyclage

Bravo à toute cette équipe et bon courage

Bravo

Un gd bravo pour votre travail, c'un travail de titan !!

Merci.

Avec tous nos remerciements pour cette info très bien argumentée  
et un coup de chapeau pour le personnel qui m'a pas la tâche facile!

Un gd courage aux personnels, pas facile

MERCI à tous, et aux diverses personnes qui font toute ce travail  
votre très instructive et utile pour comprendre les gestes  
à faire ou ne pas faire.

Merci, dommage que les différents recyclages soient en dehors de  
de nos jours

Merci pour toutes ces explications - On ne peut que  
bien tenir à la sortie!

Famille B.



**JOURNÉE  
PORTES OUVERTES  
DU CENTRE DE TRI  
DES MATÉRIAUX À RECYCLER**



**Samedi 22 septembre 2012**  
Visites guidées  
et exposition sur le compostage  
de 10h à 12h & de 14h à 16h45  
ZI Nord - Rue Le Corbusier - 37500 CHINON







# DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS



## Été 2012

- \* 7 marchés du 18/06 au 03/08 dans 6 communes :
  - 27 composteurs plastiques et 25 composteurs bois fournis
  - 52 foyers équipés
- \* un reportage de France Bleu Touraine
- \* 7 dates du 11/07 au 28/08 au SMICTOM :
  - 13 composteurs plastiques et 14 composteurs bois fournis
  - 25 foyers équipés

**TOTAL 2012 à date** : 168 composteurs pour 160 foyers (dont 130 nouveaux) soit un taux d'équipement de 15,47%.



# DISTRIBUTION DE COMPOSITEURS



Septembre à Décembre 2012

\* 7 dates :

- 19 septembre, 1<sup>er</sup>, 19 & 30  
octobre, 15 & 28 novembre, 12  
déc.

\* annoncées dans le journal  
du SMICTOM, les médias  
locaux, la vitrine extérieure du  
SMICTOM et sur  
[www.smictom.com](http://www.smictom.com)





# TOURNÉE DÉCALÉE DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN



## Contexte

- 23 communes concernées
- collecte du mardi avancée au lundi ou reportée au mercredi

## Actions menées

- communes contactées individuellement par téléphone pour déterminer les supports d'information à notre disposition : bulletin, journal, lettre, site Internet, vitrines et/ou panneaux municipaux



# TOURNÉE DÉCALÉE DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN



## Actions menées

- communes contactées individuellement par téléphone pour déterminer les événements à notre disposition (arbre de Noël, colis aux habitants âgés)
- conception et édition interne de tracts, et diffusion dans les boîtes aux lettres et colis, le cas échéant, par les agents et/ou conseillers municipaux
- conception et édition interne d'affiches à insérer dans les panneaux municipaux



# TOURNÉE DÉCALÉE DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN



## Actions menées

- Sainte Maure de Touraine : diffusion sur le panneau lumineux
- information sur les sites Internet des communes qui en ont un, de la CC de Richelieu et du Bouchardais , la page d'accueil du site Internet du SMICTOM
- cas particuliers d'Avon-les-Roches, Panzoult et Saint-Épain : communication par les animatrices
- communiqués aux médias locaux

REDUCTION A LA SOURCE  
VALORISATION SYMBIOTIQUE  
VALORISATION ORGANIQUE  
VALORISATION ENERGETIQUE

Collecte des ordures ménagères décalée lors des fêtes de fin d'année

En raison des jours fériés de Noël et du jour de l'an la collecte de vos ordures ménagères est décalée au :

- Lundi 24 décembre, le matin.
- Lundi 31 décembre, le matin.

SMICTOM du Chirois  
24 rue de la République - 41100 Saint-Épain  
02 54 50 00 00

www.smidtom.com



Comité syndical du 22-10-2012

---





# Téléthon

7 ET 8  
DECEMBRE  
2012



## Rappel du contexte

- ★ De 2003 à 2008 :
  - collecte de boîtes métalliques dans les écoles et les conteneurs
  - ⇒ essoufflement de participation au fur et à mesure des années
- ★ 2009 :
  - collecte des D3E en supermarchés et communes (6 journées de collecte) ⇒ bonne participation
- ★ 2010 :
  - collecte des piles, batteries et accumulateurs ⇒ très bonne participation mais logistique de collecte délicate à gérer





# Téléthon

7 ET 8  
DECEMBRE  
2012



## Rappel du contexte

- 2011 :
  - distribution d'autocollant STOP PUB. Opération en lien avec la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets ➔ bonne participation, plus de 1 300 autocollants distribués
  - Don maximal atteint chaque année : 3 500 €

## Projet 2012

- En corrélation avec l'opération STOP PUB, le déchet ciblé est le papier.



# Téléthon

7 ET 8  
DECEMBRE  
2012



## Lieux de collecte

- Les 11 déchèteries du SMICTOM, les PAV situés sur les parkings des supermarchés et 1 sur la place Jeanne d'Arc à Chinon

## Partenariats

- VEOLIA : collecte
- OURRY : gestion des déchèteries
- ECOFOLIO : affiches, supports d'informations



# Téléthon

7 ET 8  
DÉCEMBRE  
2012



## Organisation

- Contacts téléphoniques pour accord des directeurs des supermarchés ciblés
- Opération du samedi 24 novembre au samedi 8 décembre
- Information auprès des gardiens des déchèteries
- Autocollants annonçant l'opération apposés sur les PAV
- Vidage des PAV le 23/11 par VEOLIA
- Collecte et pesée des PAV entre le 10 et le 12/12 par VEOLIA
- Remise du don semaine 51



# Téléthon

7 ET 8  
DECEMBRE  
2012



## Communication

- ★ Distribution par La Poste d'un tract annonçant l'opération semaine 46, du 12 au 16 novembre, auprès des habitants
- ★ Communiqués de presse à La Nouvelle République, France Bleu Touraine, France 3 Tours
- ★ Insertions publicitaires dans La Nouvelle République
- ★ Spots radio diffusés sur Ouest FM, Forum et Alouette
- ★ Affiches envoyées dans les établissements scolaires, les mairies, les supermarchés concernés
- ★ Diffusion de l'information sur les sites Internet du SMICTOM, du Téléthon, des communes, des CC



# Téléthon

7 ET 8  
DECEMBRE  
2012



## Proposition de don

- Poids jusqu'à 5 tonnes = 2 000 €
- Poids jusqu'à 10 tonnes = 2 500 €
- Poids jusqu'à 15 tonnes = 3 000 €
- Poids plus de 15 tonnes = 3 500 €



